

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 31 mars 2023

N° 2023-195

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST

Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE

Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU

Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ

Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Jérôme PESCINA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM

M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET

M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50 Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53 Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53 M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30

Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30

M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40

Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30

M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30 M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSOUET-PITT de 10h20 à 14h30

M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32

Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00 Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00

Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45 M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50

M. Olivier CAZADONNE a M. Tablett ROBERT de 14130 à 17130

M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30

M. Olivier CAZAOX a Mine Camille CHOPLIN de 12n20 a 15n30 M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15

M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15

M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32

M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32 Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00

M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40

M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30

M. Laurent GUIILEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10

Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53 M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25

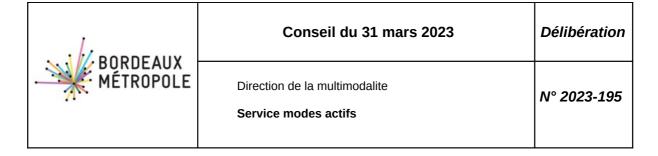
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25

Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00

M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00 Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE



Plan marche métropolitain - Mise en place d'un fonds de désencombrement des trottoirs - Modification des conventions - Décision - Autorisation

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le 1er plan marche métropolitain approuvé le 26 novembre 2021 par le Conseil métropolitain vise à développer l'usage de la marche jusqu'à 32% des déplacements en 2030. Le développement de la marche participe de la décongestion et permet d'instaurer un cadre de vie plus apaisé, plus convivial et préservant la qualité de l'air ; enjeu au cœur du projet de la mandature actuelle.

Le plan marche prévoit de nombreuses actions pour développer l'usage de la marche, parmi lesquelles, les 4 actions suivantes :

- Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables ;
- Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes qui peuvent être sur certaines parties du territoires inexistants, trop étroits, encombrés par des équipements variés produisant alors une gêne à la marche, objet du présent rapport;
- Expérimenter la fermeture de rues d'écoles ;
- Favoriser l'écomobilité scolaire.

Pour accompagner ces 4 actions, un fonds de 30M€ en investissements a été voté avec le Budget Principal 2022, lors du Conseil de métropole de janvier 2022.

Par délibération n°2022- 455 du 7 juillet 2022, le Conseil de Bordeaux Métropole a :

- adopté le règlement d'intervention de Bordeaux Métropole pour le désencombrement et le renforcement de l'accessibilité des trottoirs :
- approuvé les clauses des projets de convention portant :
 - o Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par Bordeaux Métropole dans le cadre du projet d'aménagement,
 - o Modalités financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale dans le cadre du Plan marche métropolitain.

Les deux types de convention doivent être mis à jour pour préciser les calendriers de projet, les coûts prévisionnels, ainsi que la participation financière de Bordeaux Métropole. C'est l'objet de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-10, L. 5217-2, L5215-26 et L5217-7,

VU le Code de la commande publique et notamment son article L2422-12,

VU la délibération n°2005-0353 du Conseil communautaire du 27 mai 2005 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Communauté urbaine de Bordeaux et modalités d'attribution d'un fonds de concours,

VU la délibération n°2021-430 du Conseil de Bordeaux Métropole du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma métropolitain des mobilités,

VU la délibération n°2021-737 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 novembre 2021 adoptant le premier plan marche métropolitain,

VU la délibération n°2022- 455 du Conseil de Bordeaux Métropole du 7 juillet 2022, adoptant le règlement d'intervention de Bordeaux Métropole pour le désencombrement et le renforcement de l'accessibilité des trottoirs,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire de mettre à jour les modèles de convention pour préciser les calendriers de projet, les coûts prévisionnels, ainsi que la participation financière de Bordeaux Métropole,

DECIDE

<u>Article 1</u>: d'approuver les clauses des projets de convention jointes en annexes à la présente délibération :

- Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par Bordeaux Métropole dans le cadre du projet d'aménagement,
- Financement de la réalisation d'ouvrages de compétence communale dans le cadre du Plan marche métropolitain.

<u>Article 2</u>: d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les communes dans ce cadre sur la base des modèles ci-annexés.

<u>Article 3</u>: d'imputer les dépenses correspondantes aux subventions à destination des communes, au budget principal, chapitre 204, article 2041411, fonction 844 pour l'exercice 2023 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023

Pour expédition conforme,

la Conseillère déléguée,

DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023

Madame Isabelle RAMI